



VILLE DE BEAUCEVILLE

PROMULGATION DE RÈGLEMENT 2022-479

AVIS PUBLIC

L'avis public est par les présentes, donné:

Lors d'une séance tenue le 11 octobre 2022, le conseil a adopté le règlement suivant:

Règlement d'emprunt numéro 2022-479 – décrétant une dépense de 878 645,00 \$ et un emprunt de 878 645,00 \$ pour des travaux d'infrastructures municipales


QUE le règlement vise à réaliser des travaux d'aménagement d'infrastructures municipales, d'aqueduc, d'égouts et de gestion des eaux dans les secteurs de la route Fraser, de la 99^e Rue, de la 33^e Rue et de la 45^e Rue ;

QUE copie dudit règlement est déposée au bureau de la soussignée 540, boulevard Renault, Beauceville, où toute personne peut en prendre connaissance aux heures habituelles de bureau ;

QUE le règlement a été approuvé par le Ministère des affaires municipales et de l'habitation en date du 2 novembre 2022 ;

QUE ledit règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

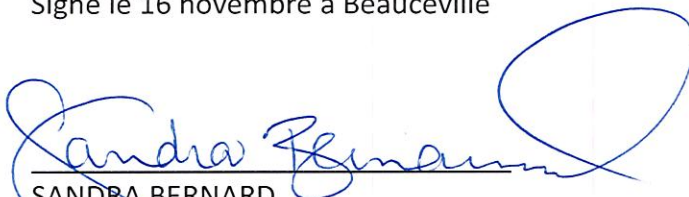
DONNÉ à Beauceville ce 16 novembre 2022.


SANDRA BERNARD
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Sandra Bernard, greffière de la Ville de Beauceville, certifie que j'ai affiché le présent avis public à l'hôtel de ville et sur le site internet de la Ville de Beauceville le 16 novembre 2022.

Signé le 16 novembre à Beauceville


SANDRA BERNARD
Greffière